



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

poids lourds

Question orale n° 859

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le secteur de la vente et de l'après-vente de véhicules industriels qui se situe au coeur de la filière du poids lourds. Par poids-lourds, on entend les camions, les bus et les cars. Les entreprises du secteur véhicules industriels rencontrent de réelles difficultés économiques, c'est le cas des constructeurs et des constructeurs routiers ; c'est le cas aussi des concessionnaires (distributeurs) et réparateurs de véhicules. Les concessionnaires et réparateurs de poids-lourds vendent, réparent et offrent une assistance continue sur tout le territoire au bénéfice d'un parc de 500 000 véhicules industriels. Ce sont au total 1 500 entreprises qui emploient 21 000 salariés, 5 200 jeunes en formation pour 11 milliards d'euros de chiffres d'affaires. À titre d'exemple, pour la partie distribution, le groupement national des concessionnaires privés Renault trucks emploie 10 000 personnes, dont 650 travaillent pour le groupe Bernard de Bourg-en-Bresse. Il s'agit là de groupes assurant un rôle économique et social essentiel pour nos territoires ; et face à leurs difficultés, il nous appartient d'être très vigilants. Concrètement les commandes de véhicules industriels ont baissé de 70 % en 2009, les ventes de pièces détachées de 25 %, et l'activité réparation a diminué de 27 %. D'ici fin 2009, le secteur devrait compter 3 000 licenciements, auxquels il faudrait ajouter ceux des constructeurs et des transporteurs. Face à ce constat, les entreprises de la branche véhicules industriels du CNPA proposent au Gouvernement d'adopter des mesures de soutien, comme cela a été fait pour l'industrie automobile. Ces mesures sont destinées à libérer les distributeurs de leurs stocks, à relancer la production et à encourager le développement des véhicules propres sur nos routes. Que ce soit pour les véhicules neufs ou les véhicules d'occasion, les mesures proposées consistent en une aide à l'investissement ou une prime à l'achat, sous forme de crédit de TVA accordé au propriétaire ou acheteur de véhicules. Dans les deux cas, les mesures viseraient uniquement les véhicules euro 5 standard EEV, euro 4 et 3, particulièrement stricts au plan environnemental. Au regard des enjeux ainsi exposés pour les distributeurs et réparateurs de VI, pour leurs salariés, pour les territoires qui les accueillent et plus généralement pour la filière des poids-lourds, il lui est demandé de bien vouloir l'informer des mesures de soutien que le Gouvernement envisage d'adopter.

Texte de la réponse

SOUTIEN À LA FILIÈRE DU POIDS LOURD

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton, pour exposer sa question, n° 859, relative au soutien à la filière du poids lourd.

M. Xavier Breton. Madame la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur, je souhaiterais attirer l'attention du Gouvernement sur les difficultés rencontrées par les entreprises du secteur des véhicules industriels en France et sur les mesures de soutien sollicitées par cette filière.

Ce secteur des véhicules industriels joue un rôle primordial dans notre économie : non seulement il est créateur d'activité et d'emploi, mais il permet au reste de l'économie de fonctionner, puisqu'il assure une bonne part de la logistique.

Or ce secteur des véhicules industriels rencontre depuis plusieurs mois de réelles difficultés économiques, avec

notamment une baisse des commandes de 70 % en 2009.

Les constructeurs sont directement touchés par cette situation, comme Renault Trucks qui emploie 14 000 salariés en France et dont les usines sont en chômage partiel depuis le début de cette année.

Les réseaux de distribution et de réparation de poids lourds qui représentent 1 500 entreprises et 21 000 salariés sont eux aussi durement touchés.

Toutes ces entreprises jouent un rôle économique et social important pour des territoires comme le bassin de Bourg-en-Bresse, sur lequel sont implantés un des sites du constructeur Renault Trucks et le siège du Groupe Bernard, un des premiers distributeurs français.

Face à ces difficultés, le véhicule industriel est le grand oublié des mesures de soutien à l'automobile. C'est pourquoi les entreprises de la branche " véhicules industriels " du Conseil national des professions de l'automobile ont proposé au Gouvernement d'adopter des mesures de soutien spécifiques, qui permettraient de maintenir l'activité et de préserver l'emploi dans les usines de fabrication de véhicules industriels en France. Elles contribueraient aussi à la protection de l'environnement en permettant à notre pays de devenir en 2016 le premier en Europe à avoir une filière " propre " du camion.

Les mesures proposées consistent en une aide à l'investissement pour les véhicules neufs ou en une prime à l'achat de véhicules d'occasion récents, sous forme de crédits de TVA. Elles viseraient uniquement les véhicules neufs de type Euro 5 standard EEV, le plus strict en matière de transport routier ; pour les véhicules d'occasion ne seraient concernés que les véhicules de type Euro 4 et 3, eux aussi particulièrement stricts sur le plan environnemental.

Madame la secrétaire d'État, au regard des enjeux exposés pour la filière véhicules industriels et pour les territoires concernés, quelles mesures de soutien spécifiques le Gouvernement entend-il adopter ?

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur.

Mme Anne-Marie Idrac, *secrétaire d'État chargée du commerce extérieur*. Monsieur le député, je commence par vous demander d'excuser l'absence de Mme Lagarde et de M. Estrosi, qui m'ont chargé de vous apporter des éléments de réponse.

Vous avez parfaitement décrit l'importance de la filière industrielle du poids lourd, aujourd'hui fortement touchée par la crise. Des mesures importantes ont d'ores et déjà été prises pour la soutenir et permettre aux différents acteurs de la filière de passer ce cap difficile dans les meilleures conditions.

D'ores et déjà, 250 millions d'euros de prêt ont ainsi été accordés à Renault Trucks, que vous avez cité à juste titre, au mois de janvier dernier, dans le cadre du plan automobile - qui n'a donc pas oublié la filière poids lourd. Celle-ci a également bénéficié de l'adaptation des conditions de chômage partiel.

Le Gouvernement a par ailleurs mis en place des dispositifs destinés à soutenir et à favoriser l'investissement des entreprises - y compris de celles qui achètent des camions. Il s'agit en particulier du soutien au crédit bancaire et du plan de 2 milliards d'euros pour le renforcement des fonds propres des PME et les entreprises de taille intermédiaire.

À partir du 1er janvier prochain, nous irons encore plus loin grâce au vote de la mesure importante qu'est la suppression de la taxe professionnelle sur les investissements productifs. Pour Renault Trucks par exemple, cela représente une économie de l'ordre de 9 millions d'euros pour 2010. C'est donc une mesure de soutien s'il en est !

En matière de poids lourd, secteur qui a pour caractéristique d'être dépendant des budgets d'investissement des entreprises, le Gouvernement a choisi d'agir sur l'offre, et continuera de le faire.

Quant aux expériences de prime à la casse pour les poids lourds parfois mises en oeuvre dans d'autres pays, elles ne se sont pas montrées très concluantes.

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton.

M. Xavier Breton. Madame la ministre, je me permets d'insister sur la situation et sur les enjeux liés à cette filière industrielle du poids lourd.

Si les pouvoirs publics ne prennent pas rapidement conscience de ces problèmes, il se pourrait que cette industrie devienne la cible d'investisseurs chinois ou indiens ; ce seraient alors tous les efforts d'adaptation et d'innovations déjà consentis par les constructeurs français, et plus généralement européens, qui seraient perdus.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 859

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11249

Réponse publiée le : 10 décembre 2009, page 10457

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er décembre 2009